

cevoir les droits et taxes qui s'appliquent et peut-être à déclencher une procédure de saisie à cause de violations mises à jour. On imagine qu'un tel arrangement pourrait provoquer un conflit d'intérêts pour l'inspecteur suppléant.

On pourrait aussi se demander si le public respecterait assez celui qui n'est pas vraiment un agent du ministère. Par ailleurs, je reconnais qu'on a aménagé ces dernières années des aéroports locaux et municipaux dotés de tout le personnel nécessaire. Les instances du député et d'autres aussi, m'ont conduit à demander aux hauts fonctionnaires du ministère de revoir et de réévaluer toute la question des services de douanes pour les touristes et les importateurs après les heures régulières aux petits aéroports dans tout le Canada. Une étude très vaste est effectuée présentement d'un bout à l'autre du pays et dans le Nord.

• (5.40 p.m.)

A l'heure actuelle, sur un total de 138 aéroports, 67 ou près de la moitié offrent un service de visite douanière en dehors des heures réglementaires, c'est-à-dire que les services sont fournis au-delà des heures normales d'affaires de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi du lundi au vendredi, et varient selon le volume du trafic de 24 heures par jour, sept jours par semaine, à un service de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi du lundi au jeudi, et de 8 heures du matin à minuit du vendredi au dimanche. Un exemple de ce dernier service est l'aéroport de Regina. L'autre moitié de l'ensemble des aéroports offrent un service de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi du lundi au vendredi, et quelques aéroports ont des heures de service un peu plus longues.

Un tiers de tous les aéroports pourvus d'un bureau de la douane sont situés près de la frontière canado-américaine et les heures de service y sont prolongées, tandis qu'un tiers sont situés trop loin à l'intérieur pour être atteints par la plupart des avions personnels. Les appareils doivent donc s'arrêter à un certain nombre d'aéroports fournissant des services suffisants avant de parvenir à destination dans les régions éloignées. Le reste de nos bureaux offrent des services restreints et les demandes en vue d'étendre ces services ne peuvent être justifiées.

Le député m'avait précisé qu'une extension des services serait nécessaire à huit aéroports, notamment à Goderich (Ontario), St-Jean (Québec), Fredericton et Moncton (Nouveau-Brunswick), Digby (Nouvelle-Écosse), Weyburn (Saskatchewan), Pitt Meadows et Chilliwack (Colombie-Britannique). En conséquence, j'ai demandé au ministère de faire un relevé de l'ensemble des services de visite douanière requis à ces endroits, ainsi qu'un peu partout ailleurs au Canada. Pour ce qui est des huit aéroports mentionnés, jusqu'ici l'examen révèle que seul celui de Fredericton pourrait justifier des services supplémentaires. On étudie donc la situation pour voir exactement par quels changements on pourrait assurer un service plus souple.

En outre, on vient d'améliorer le service par l'adoption d'un régime plus souple, dans la région des Prairies, reconnaissant ainsi que les circonstances y sont différen-

tes, du fait que les distances y sont souvent plus longues qu'ailleurs, et aussi qu'à relativement peu d'endroits les heures de service sont prolongées. Des mesures analogues ont été prises récemment en ce qui concerne l'aéroport de Kitchener-Waterloo après que la nécessité de prolonger les heures de service de quelque façon fut devenue évidente.

En conséquence, j'ai rencontré récemment des représentants de la commission de l'aéroport en vue d'examiner la question à la suite des instances qui m'avaient été présentées par le député de Kitchener (M. Hymmen) entre autres. En attendant l'achèvement de l'étude détaillée que j'ai mentionnée tout à l'heure, et qui implique également des échanges de vues avec d'autres ministères, j'ai demandé à des fonctionnaires des services de la douane et de l'accise d'interpréter et d'appliquer à l'aéroport de Waterloo-Wellington et sur d'autres terrains de cette importance avec la plus grande souplesse possible les règlements actuels concernant le service en dehors des heures normales, afin de tenir compte des besoins des usagers de tels aéroports, qu'il s'agisse de voyageurs ou d'importateurs.

Je dirais en conclusion, et sous réserve des résultats éventuels de consultations ultérieures et des études actuellement en cours auxquelles j'ai fait allusion, que les informations reçues par le ministère ne lui permettent de dire qu'il est réellement nécessaire de prolonger les heures de service à d'autres aéroports dotés d'un service de visite douanière. De même, le fait d'autoriser le personnel des aéroports municipaux et privés à remplir, à temps partiel, les fonctions d'agents des douanes, présente certaines difficultés pratiques; j'en ai souligné quelques-unes et on pourrait en conclure à mon avis, que la proposition de l'honorable représentant dont tout le monde comprend et apprécie les objectifs, ne saurait être acceptée en ce moment, du moins dans sa forme actuelle.

Je veux assurer à la Chambre ainsi qu'à l'honorable député qu'au cas où notre étude révélerait un besoin de services additionnels, la Division des douanes et de l'accise essaiera d'y pourvoir dans les limites de ses moyens. Je voudrais donner à l'honorable député l'assurance que la question soulevée dans son avis de motion est activement étudiée et je tiens à le féliciter de son initiative qui nous permet de mieux envisager l'importante question qu'elle soulève.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre part brièvement au débat et appuyer la motion du député. J'aimerais dans mes observations élargir quelque peu le sujet. Peut-être ne trouverez-vous pas, monsieur l'Orateur, que je n'en éloigne trop si j'examine le passage des touristes et des visiteurs à la douane canadienne en m'arrêtant à ceux qui arrivent par navire, yacht et embarcation de plaisance dans la région des Grands Lacs. Il ne me faudra qu'une minute.

Comme le ministre est d'humeur à écouter les interventions et qu'il n'a aucune idée préconçue sur la question, je voudrais lui demander d'étudier très attentivement une démarche qui a déjà été faite par écrit auprès de son ministère. Il s'agit du passage en douane des embarcations de plaisance sur la côte nord du lac Érié, notam-